



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-146

PUBLIÉ LE 28 MAI 2025

Sommaire

**Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué
auprès du ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /**

R24-2025-05-28-00018 - CPAM 18 Arrêté modificatif 28 mai 2025 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest /

R24-2025-05-28-00017 - Arrêté du 28 mai 2025 confiant la suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest à Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique du 28/05 à 20h au 01/06/25 (1 page)

Page 6

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2025-05-28-00018

CPAM 18 Arrêté modificatif 28 mai 2025

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

ARRÊTE

modificatif du 28 mai 2025 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher (CPAM 18).

La ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté n°1 du 18 avril 2022 – CPAM 18 Conseil - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – CPAM 18 Conseil - n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 10 juillet 2023 – CPAM 18 Conseil - n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 13 septembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°4/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 02 Novembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°5/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – CPAM 18 Conseil - n°6/2023 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 janvier 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 juin 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 10 septembre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 septembre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 31 octobre 2024 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 6 mars 2025 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 avril 2025 – CPAM 18 Conseil - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;

Vu les propositions de candidatures émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er} :

La composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher est modifiée comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléante :

Madame MACIA (*Sandrine*) en remplacement de monsieur MESEGUER (*Éric*)

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait le 28 mai 2025

La ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

Préfecture de la zone de défense et de sécurité
Ouest

R24-2025-05-28-00017

Arrêté du 28 mai 2025 confiant la suppléance du
préfet de zone de défense et de sécurité Ouest à
Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la
région Pays-de-la-Loire, préfet de la
Loire-Atlantique du 28/05 à 20h au 01/06/25

ARRÊTÉ

confiant la suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest
à monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE,
préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique
du mercredi 28 mai 2025 à 20h00 au dimanche 1^{er} juin 2025 à 20h00

**PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de monsieur Hervé TOURMENTE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

Considérant l'absence de monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine du mercredi 28 mai 2025 à 20h00 au dimanche 1^{er} juin 2025 à 20h00 ;

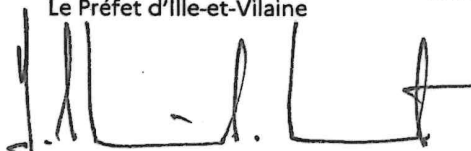
Considérant l'absence de monsieur Hervé TOURMENTE, préfet délégué à la défense et à la sécurité de la zone Ouest ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique, du mercredi 28 mai 2025 à 20h00 au dimanche 1^{er} juin 2025 à 20h00.

Article 2 : Le préfet délégué à la défense et la sécurité Ouest et le préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des quatre régions de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à Rennes, le **28 MAI 2025**
Le Préfet d'Ille-et-Vilaine


Amaury de SAINT-QUENTIN